

14 rue Papu
35000 RENNES
s3-rennes@snepfsu.net

A Messieurs et Mesdames les IA-IPR EPS,

96 rue d'Antrain
CS 10503
35705 RENNES CEDEX 7

Dossier suivi par :
Sami HAMROUNI
06.50.01.76.27

Objet : Supports d'étudiant.es-contractuel.les inadaptés

Mesdames et Messieurs les IA-IPR EPS de l'académie de Rennes,

Comme nous vous l'avons souligné lors de notre réunion du 30 avril 2021, la réforme de la formation des enseignant.es nous interpelle à plus d'un titre. Nous sommes opposés à cette instrumentalisation de la formation destinée avant tout à supprimer davantage de postes d'enseignant.es titulaires. Mais au-delà de la réforme en elle-même, nous vous alertons sur les choix opérés pour l'implantation des supports d'étudiant.es-contractuel.les.

En effet, alors que le [Bulletin officiel n° 49 du 24 décembre 2020](#) stipule « ...qu'il convient de veiller à affecter les contractuels au plus près de leur Inspé ou, à défaut, de leur domicile », 3 supports sont prévus dans le Morbihan (Quiberon : à 160kms de l'Inspe, Ploermel : 69 kms, Guemene sur scorff : 129kms), et 7 autres dans les départements incluant un Inspe mais parfois à plus de 60 kms (St Pol de Léon dans le Finistère, St-Malo en Ile et Vilaine).

Est-il utile de rappeler que ces étudiant.es n'auront pas le droit de bénéficier de frais de déplacement et que la question financière n'est pas un sujet à prendre à la légère ? De surcroit, obliger des étudiant.tes à réaliser, durant une année démesurément chargée (Master, concours, cours en établissement, mémoire...), des centaines de kilomètres par semaine (entre 2 et 3 allers-retours minimum chaque semaine entre l'établissement et l'Inspe, soit plus de 700 kms pour le poste à Quiberon) interroge sur la sincérité des objectifs affichés par l'institution, que ce soit en termes d'environnement ou de bien-être au travail : « *L'École doit pleinement assumer les défis de notre époque : le défi de l'égalité des chances, le défi du bien-être au travail des personnels et le défi environnemental* » [JM Blanquer, rentrée 2019-2020](#).

Aussi, nous espérons qu'en lien à vos missions d'expertise et d'accompagnement pédagogiques des jeunes collègues, vous interviendrez pour qu'une solution plus positive soit trouvée. Nous rappelons notre proposition d'affecter ces collègues en formation en sur-numéraire, c'est à dire sur le service de leur tuteur.rice, afin de permettre une entrée progressive et de bien meilleures conditions pour tout le monde (jeune collègue, tuteur.rice et élèves). C'est d'ailleurs un [format qui a été autorisé dans l'enseignement privé](#), mais non encore approuvé dans l'enseignement public, à notre étonnement.

Dans l'attente de modifications positives de ces situations, nous vous prions de croire, mesdames et messieurs les IA-IPR d'EPS, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Sami HAMROUNI, Alain BILLY, Olivier LEROY
Co-secrétaires académique du SNEP-FSU Bretagne

